

LES ENSEIGNEMENTS DE LA TABLE RONDE THÉMATIQUE N°1

ABBEVILLE, 6 mai 2010

Ce texte résume les enseignements de la première table ronde du débat public, le 6 mai 2010. Il a été soumis à commentaires des internautes jusqu'au 27 mai.

La réunion a rassemblé une centaine de participants, élus, institutionnels, représentants des pêcheurs, associatifs et grand public. Elle a été suivie en direct sur Internet par 287 internautes (en moyenne $\frac{3}{4}$ heure) dont 83% de France et 17% d'autres pays d'Europe.

Cette réunion est cadencée en deux temps suivis de débats :

- Présentation du fonctionnement de l'éolien en mer, son efficacité énergétique et sa place dans les énergies renouvelables
- Présentation de son projet par La Compagnie du Vent

Le Maire d'Abbeville, Nicolas Dumont, accueille les participants. Il rappelle les enjeux environnementaux de ce projet, le nécessaire respect des écosystèmes et de la sécurité des marins.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat dont le thème est, ce soir :

Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde ?

Cette table ronde a pour objectif d'apporter des éclairages sur le fonctionnement de l'éolien en mer, sa place dans les énergies renouvelables, d'entendre la position des acteurs nationaux et de débattre avec La Compagnie du Vent après présentation de son projet de parc éolien en mer des Deux Côtes.

Le fonctionnement de l'éolien en mer est exposé par Brayima Dakyo, professeur à l'Université du Havre. On y apprend notamment que le type de l'éolienne est le même sur terre et sur mer, seule la structure du support change.

Aux questions sur le rendement réel de l'éolien en mer, le Pr Dakyo répond que le coefficient de puissance de la machine peut encore être amélioré tandis que l'énergie incidente – le vent – restera la même.

Catherine Boutin, déléguée de la Fédération Environnement Durable, indique que les

éoliennes auraient besoin d'alimentation électrique pour tourner. Le Pr Dakyo précise que si les éoliennes asynchrones ont besoin de courant pour démarrer, elles continuent de tourner même si le vent descend en dessous de 20 km/h.

A la question des vibrations qui se transmettraient au mât et sous l'eau, le Pr Dakyo répond que des amortisseurs de vibration sont installés là où des vibrations sont détectées. Sur la question de la vitesse de rotation en bout de pale, La Compagnie du Vent répond que, grâce aux multiplicateurs, les machines tournent plus lentement, soit environ 200 km/h en bout de pale.

Quelle est la place de l'éolien en mer parmi les énergies renouvelables ?

Jean-Louis Bal de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), compare les énergies renouvelables et conclut qu'en raison des faibles marges de manœuvre, chaque source d'énergie renouvelable doit être exploitée.

Eric Dyevre (CRE, Commission de Régulation de l'Energie) explique quels mécanismes ont été élaborés pour inciter au développement de la production d'énergie renouvelable face au prix moyen de l'énergie en France, aux taux de change et aux coûts d'exploitation. Quatre critères valorisent un projet : la qualité de l'air, la lutte contre l'effet de serre, l'indépendance énergétique, la compétitivité nationale. Une nouvelle filière appelle nécessairement une rentabilité supérieure. Les surcoûts tarifaires sont financés par la CSPE (contribution au service public d'électricité) qui couvre la différence entre le coût du marché et le coût de rachat de l'électricité par EDF. Le tarif d'achat est actuellement de 0,13 €/kWh pendant 10 ans puis entre 0,13 et 0,03 € selon les lieux d'exploitation.

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, exploite le réseau de haute et très haute tension afin d'ajuster production et consommation. Il est précisé que le raccordement du parc des Deux Côtes est possible sur le poste de raccordement de Penly dont le potentiel est 7 fois supérieur. Un participant exprime la crainte d'interférence entre la source de courant de l'EPR et celle de l'éolienne. RTE confirme que les installations peuvent fonctionner en toute sécurité, que tout est vérifié avant la mise en service des installations. Aujourd'hui on raccorde une production plurielle car les impératifs techniques et réglementaires du cahier des charges y veillent.

La régulation entre les sources d'énergie est affaire d'anticipation (météo, maintenance...) et de gestion des aléas (panne, nébulosité...). Un élu oppose que le vent est souvent trop fort en Manche, ce qui nécessite un potentiel de réserve important. RTE répond qu'il n'y a pas besoin d'installer de MW thermique pour un MW éolien car la variation de la production éolienne est lente, donc facile à prévoir.

En outre, les implantations éoliennes sont réparties dans les 3 zones de vent différenciées que compte la France. Compte tenu de leur fonctionnement, il faut environ un millier d'éoliennes de 5MW chacune pour remplacer une centrale comme l'EPR de Penly.

Un participant demande qui paie le câble de raccordement de la production au réseau. RTE précise que c'est l'industriel qui paie le câble jusqu'au poste électrique et qu'ensuite c'est le service public.

Un élu d'une station balnéaire demande si des projets de cette nature sont envisagés face à Cannes, Monaco, etc. La Compagnie du Vent précise qu'en raison des grands fonds (1000 mètres au lieu de 10 en Manche), il y a en Bretagne et en PACA des projets d'éolien flottant, mais qu'ils sont au stade de la recherche et pas encore à maturité industrielle.

Réaction des associations nationales

Cette 2e partie de la réunion donne la parole à des acteurs nationaux, alternant opposants et favorables au projet.

Gérard Montassine, représentant le Comité National des Pêches, exprime son profond rejet du projet éolien en mer des Deux Côtes pour ses conséquences en termes de dégradation, de modification des habitats marins et de perte de zones de pêche. Il réclame une concertation et des études préliminaires très en amont et expose les conditions techniques d'acceptabilité du projet : minimiser les périmètres d'interdiction de pêche, ensouiller (enterrer) des câbles de qualité, immerger les récifs artificiels, préciser les compensations financières ou autres.

Eléonore Duée, déléguée du CLEO (réseau de collectivités locales éoliennes), rappelle l'intérêt de la diversification économique qu'apportent les éoliennes et que les éoliennes en mer sont plus puissantes (5MW) donc plus intéressantes que les terrestres (2MW).

Fabrice Cassin, représentant du SER (syndicat des énergies renouvelables) démontre que, s'il faut produire de l'énergie, il faut produire de l'énergie verte. Les chantiers navals seraient intéressés par une reconversion vers l'éolien. Il rappelle la nécessité de concilier des intérêts contradictoires, ce qui est le rôle éminent de l'Etat.

Xavier Grioche, délégué de la FED (fédération environnement durable) déplore que ces projets éoliens servent surtout à satisfaire les lobbies européens, alors que la France exporte 10% de sa production d'électricité, dont 94% ne génère pas de gaz à effet de serre. Il rappelle qu'une éolienne ne génère par an que l'équivalent de 5 mois de production à pleine puissance, en raison de l'intermittence du vent.

Le dialogue s'engage avec la salle

Après la présentation du projet par La Compagnie du Vent, un échange avec le public s'engage.

Le responsable du port de Saint Valéry précise qu'il n'est pas contre l'éolien en mer mais qu'il est inquiet pour la navigation de plaisance. Il signale l'importante clientèle belge & néerlandaise qui navigue régulièrement le long de ces côtes avec en général 2 escales en Picardie et Normandie. Il demande ce qui est prévu en cas de brouillard et de nuit. La Compagnie du Vent détaille le balisage et les informations nautiques qui sont prévues et renvoie au rapport anglais « Eolien et radar » qui sera mis en ligne sur le site du débat.

Gilbert Mathon, vice-président du Conseil Général indique que littoral picard attire 10 millions de touristes/an, ce qui est une chance pour la région qu'il faut protéger, et résume : « l'éolien, oui, mais pas chez nous ! ».

Nicolas Lottin, président de l'Association des Chasseurs de la Baie de Somme, craint que les éoliennes tuent plus d'oiseaux qu'une marée noire. Les études de La Compagnie du Vent sur les migrations d'oiseaux seront présentées lors de la table ronde du 27 mai à Saint Valéry. Sur terre, les études constatent une mortalité de 0 à 5 oiseaux par éolienne et par an.

Une représentante du collectif Stop EPR rappelle que la première chose à faire est de ne pas consommer.

Un marin pêcheur oppose à cette implantation la présence dans les fonds de 10 mètres du petit poisson qui nourrit le turbot.

Un élu local craint que le maître d'ouvrage, étant une société privée, ne disparaisse avant le démantèlement des éoliennes, voire avant que des réserves suffisantes ne soient constituées. La Compagnie du Vent précise que le démontage est anticipé dans les options de construction, notamment sur la fondation gravitaire. L'expérience récente de démontage d'une éolienne à terre a démontré que le démantèlement est largement couvert par la seule revente des matériaux. La Cie rappelle que l'obligation d'exploiter serait donnée pour 20 ans minimum mais que son ambition est de le faire sur 30 ans : « En tant qu'entreprise, notre intérêt est d'exploiter indéfiniment une réserve inépuisable : le vent, avec un parc en bon état ».